

## APPEL À MANIFESTATION D'INTERETS

Gare de Limoges (87 000)

Gares & Connexions, branche de SNCF Mobilités en charge de la gestion et du développement des gares, lance un appel à manifestation d'intérêts en vue de l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire portant sur un emplacement commercial.

La société Retail & Connexions, en charge de la commercialisation des espaces commerciaux en gare, assure la conduite administrative de cette procédure pour le compte de SNCF Mobilités.

### I. DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT ET CARACTERISTIQUES GENERALES

Un emplacement d'environ 1 376 m<sup>2</sup> situé au sein du bâtiment voyageurs de la gare de Limoges et composé actuellement comme suit :

- Une surface au rez-de-chaussée (niveau 0) d'environ 896 m<sup>2</sup> ;
- Une surface au niveau « -1 » d'environ 178 m<sup>2</sup> ;
- Une surface au niveau « -2 » d'environ 78 m<sup>2</sup> ;
- Une surface au niveau « -3 » d'environ 224 m<sup>2</sup>.

Cet emplacement est actuellement non exploité car SNCF Mobilités mène une réflexion sur son redimensionnement.

Les candidats souhaitant manifester un intérêt devront faire une proposition d'activité à exercer sur l'emplacement.

Durée de l'occupation : 10 ou 12 ans (à définir en fonction du projet du candidat).

### II. MODALITES DE LA PROCEDURE

Toute déclaration de manifestation d'intérêt doit être adressée à la société Retail & Connexions à l'adresse courriel suivante [mbourhis@retail-connexions-sncf.fr](mailto:mbourhis@retail-connexions-sncf.fr).

Seules les demandes adressées par courriel seront traitées par les services de la société Retail & Connexions.

Cette demande devra comporter une adresse électronique, un numéro de téléphone et une adresse postale permettant, le cas échéant, de contacter le candidat.

Cette manifestation d'intérêt devra être impérativement reçue avant le : **24 octobre 2018 à 16h00.**

Toute manifestation d'intérêt reçue après cette date ne sera pas prise en compte.

Dans l'hypothèse où le présent appel à manifestation d'intérêts recevrait plusieurs réponses, SNCF Mobilités aura la faculté d'organiser une procédure de mise en concurrence entre les différents candidats ayant manifesté un intérêt.